



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Pau, le 13/06/18

COMMUNIQUE DE PRESSE N ° 4

Vigilance ORANGE pour FORTES PLUIES et INONDATIONS Point de situation à 11h30

Rappel des niveaux de vigilance :

Depuis lundi 11 juin 2018 à 17h, Météo-France a placé le département au niveau de vigilance **ORANGE** pour les aléas fortes pluies et inondations.

A 9h22, le service de prévision des crues a placé au niveau de vigilance **ORANGE**, les cours d'eau suivants :

- Gave de Pau béarnais ;
- Gave d'Oloron ;
- Gave réunis ;
- Adour moyen ;
- Adour maritime.

Les cours d'eau suivants se situent au niveau de vigilance **JAUNE** :

- Nive ;
- Nivelle.

S'agissant des précipitations, si la situation se stabilise, des remontées de cours d'eau restent possibles notamment sur l'Adour maritime (en particulier sur le secteur d'Urt), les gaves réunis (secteur de Sames), le Gave d'Oloron (secteur Navarrenx) et le Gave de Pau (secteurs hauts au niveau d'Orthez). C'est le cas également des affluents.

Posture de crise :

Compte-tenu des prévisions météorologiques et hydrologiques, le centre opérationnel départemental est activé à 11h. Cette cellule réunit les services opérationnels (SDIS, GN, DDSP, délégué militaire départemental) et d'autres services tels que la DDTM (référént inondation et référente routes), le conseil départemental pour la gestion des axes routiers et les services de la préfecture.

Actions en cours :

Depuis le début de l'événement, le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) a effectué près de 700 interventions et engagé sur le terrain une centaine de sapeurs-pompiers.

Les zones principalement concernées sont les suivantes (liste non-exhaustive) :

- Salies-de-Béarn avec près de 65% de la commune inondée. Les hauteurs d'eau sont redescendues à 1m. Des opérations de pompage sont en cours et la municipalité a ouvert sa salle des sports pour l'accueil des personnes impliquées ;
- Mourenx avec l'évacuation du quartier Labarthe et la fermeture de l'école du bourg ;
- Navarrenx avec une partie de la commune inondée ;
- Izeste avec l'évacuation d'un lotissement situé en bordure de gave et la fermeture à la circulation de la rue des Pyrénées (environ 70cm sur la voie). Une dizaine de personnes ont été évacuées de manière préventive (mises en sécurité via DRAGON64).

La commune de Gourette est actuellement isolée en raison d'une coulée de boue à chaque extrémité de la commune.

Impacts sur les réseaux :

Des perturbations restent observées sur les axes routiers, notamment sur les axes départementaux. L'A64 est également impactée avec la mise en place de neutralisations de voies (une partie de voie submergée mais praticable au niveau de Saint Pierre d'Irube ainsi qu'entre Orthez et Salies-de-Béarn).

Pour toutes les informations concernant l'état des routes => <http://inforoute.le64.fr/>

1 300 clients sont actuellement privés d'électricité. Les équipes techniques ENEDIS sont sur le terrain et prévoient une remise en électricité progressive au cours de la journée.

Le Préfet appelle chacun à la plus grande vigilance, en particulier les usagers de la route en adaptant leurs comportements. Il est également demandé aux maires de prendre toutes les mesures permettant d'assurer la sécurité des personnes et des biens et de mettre en œuvre, le cas échéant, leur plan communal de sauvegarde. Une attention particulière devra être portée sur les campings et les manifestations de plein air notamment.

RAPPEL DES CONSIGNES COMPORTEMENTALES EN CAS DE RISQUE INONDATION

Rappel aux usagers concernant les crues :

- tenez-vous informé de la situation. Certains cours d'eau peuvent connaître une montée rapide des eaux ;
- soyez vigilants si vous vous situez à proximité d'un cours d'eau ou d'une zone habituellement inondable ;
- conformez-vous à la signalisation routière.

Rappel aux usagers concernant les zones inondées :

Ces conditions météorologiques appellent une vigilance accrue de la part de tous, et en particulier des usagers de la route :

- **Se renseigner avant d'entreprendre vos déplacements et être très prudents. Respecter, en particulier, les déviations mises en place.**
- **Ne s'engager en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée.**
- **Dans les zones habituellement inondables, mettre en sécurité les biens susceptibles d'être endommagés et surveiller la montée des eaux.**
- **Écouter les bulletins météorologiques**
- **Éviter tout déplacement dans la mesure du possible dans les départements concernés.**
- **Être vigilant :**
 - S'assurer du bon état des véhicules (feux, essuie-glace, pneus) ;
 - Allumer les feux de croisement pour être mieux vu ;
 - Respecter les limitations de vitesse (110 km/h sur autoroute, 100 km/h sur voies rapides et 80 km/h sur route) ;
 - Se méfier de l'aquaplaning et des routes qui risquent d'être submergées.
- **Pour protéger l'intégrité des personnes et leur environnement proche :**
 - Prendre toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde des biens face à la montée des eaux, même dans des zones rarement touchées par les inondations ;
 - S'efforcer de boucher toutes les ouvertures basses du domicile (portes, soupiraux, etc...) ;
 - Surélever tout ce qui peut être touché par l'eau ;
 - Placer les objets ou documents précieux dans les étages ;
 - Mettre les animaux d'élevage à l'abri, sur les hauteurs ;
 - Couper l'électricité et le gaz.

Les cartes des crues sont disponibles sur le site : <https://www.vigicrues.gouv.fr/niv2-bassin.php?CdEntVigiCru=23>

Contact Presse :
Préfecture des Pyrénées-Atlantiques- *Bureau de la Communication Interministérielle*
05 59 98 24 10 - 24 16 / 06 88 67 65 19
pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

